

# PLAIDOYER :

## POUR UNE EUROPE PROTECTRICE



ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

# SOMMAIRE

1

PROPOS LIMINAIRE  
P.4

2

UNE EUROPE QUI  
PROMET LA CONSOMMATION  
RESPONSABLE  
P.6

3

UNE EUROPE QUI SE MOBILISE  
POUR UNE FINANCE ENGAGÉE  
P.14

4

UNE EUROPE QUI  
PROTÈGE LES PERSONNES FACE  
AUX ALÉAS DE LA VIE  
P.14

5

UNE EUROPE QUI S'ENGAGE  
EN FAVEUR DE LA SANTÉ  
ENVIRONNEMENTALE  
P.14

6

UNE EUROPE QUI VALORISE  
LA DIVERSITÉ DES FORMES D'EN-  
TREPRENEURIAT  
P.14



## AÉMA GROUPE, UN ACTEUR MUTUALISTE DE RÉFÉRENCE

- 5ème acteur de l'assurance en France
- 5ème groupe français, de gestion d'actifs avec plus de 200 milliards d'euros gérés à fin 2023
- 11,7 millions de personnes protégées, soit un Français sur Six
- 15,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires combiné
- Plus de 20 000 collaborateurs
- 1 800 élus mutualistes représentant les sociétaires et adhérents

7

## PROPOS LIMINAIRE

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, santé publique, lutte contre le changement climatique : ce triptyque est en tête des attentes des citoyens vis-à-vis du prochain Parlement<sup>1</sup>. Le point commun de ces préoccupations : elles dessinent **une demande urgente de protection**. Rien de surprenant dans un monde touché par les crises et les incertitudes, où émergent de nouvelles vulnérabilités qui touchent les Européens dans leur quotidien. Les politiques qui seront adoptées au cours des cinq prochaines années doivent **inscrire les citoyens au cœur du projet européen**. Une telle démarche correspond d'ailleurs à une attente extrêmement forte de leur part, puisque 88 % d'entre eux affirment qu'une Europe sociale leur importe personnellement<sup>2</sup>. Le cadre réglementaire européen doit dès lors permettre aux acteurs publics et privés de construire des solutions pour une protection accessible à tous, dans la diversité des territoires européens, et adaptée tout au long de la vie.

En tant que groupe mutualiste, la force d'**Aéma Groupe** réside dans sa capacité à inscrire sa stratégie dans le temps long. Nous préférons toujours la hauteur de vue aux considérations court-termistes. Voilà pourquoi nous proposons aux décideurs européens de penser autrement la protection afin d'en dessiner l'avenir. Nous avons construit une vision de l'Europe protectrice autour de cinq ambitions :

Une Europe qui promeut  
*la consommation responsable*

Une Europe qui se mobilise  
pour une *finance engagée*

Une Europe qui *protège*  
les personnes *face aux*  
*aléas de la vie*

Une Europe qui *s'engage*  
en faveur de la *santé*  
*environnementale*

Une Europe qui *respecte*  
*la diversité des formes*  
*d'entrepreneuriat*

<sup>1</sup> Eurobaromètre décembre 2023.

<sup>2</sup> Eurobaromètre avril 2024.

2

## UNE EUROPE QUI PROMEUT LA CONSOMMATION RESPONSABLE



Afin de bâtir une société plus durable, la sobriété est une responsabilité individuelle et collective, qui passe notamment par le développement de la réparabilité, essentielle pour limiter la surconsommation. Pour guider les citoyens et les entreprises dans cette voie, l'Union européenne doit accompagner les consommateurs qui désirent faire des choix plus responsables en la matière, mais aussi empêcher les comportements qui encouragent la surconsommation à des fins de captation de parts de marché.

L'Union européenne doit mettre à la disposition de ses citoyens des outils adaptés pour les aider à s'orienter vers des produits responsables disponibles sur l'ensemble du marché communautaire. C'est pourquoi nous demandons que la Commission établisse une liste de critères communs permettant de déterminer les caractéristiques de durabilité d'un produit d'assurance dommage.

Parmi les obstacles majeurs à la réparabilité, fondement de la sobriété, nous, acteurs mutualistes de l'assurance, sommes préoccupés par l'essor d'une nouvelle pratique : le **gigacasting**, qui consiste à remplacer plusieurs pièces de châssis assemblées par soudage par un seul élément moulé. Ce nouveau processus de fabrication induit des effets pervers pour le consommateur, qui pourra moins facilement réparer son véhicule, comme pour l'environnement, la réutilisation des pièces étant rendue impossible. Cette pratique signe la naissance de l'**auto-jetable**, en contradiction avec toutes les politiques de sobriété et de recyclabilité portées par l'Union européenne.

Nous demandons que les travaux en cours sur les véhicules hors d'usage (VHU) intègrent des limites à la pratique du gigacasting, nocive à l'environnement comme aux consommateurs et qui va directement à l'encontre des efforts déployés par l'UE pour encourager la réparabilité et la circularité.



### 3

## UNE EUROPE QUI SE MOBILISE POUR UNE FINANCE ENGAGÉE

Nous, assureurs mutualistes, sommes aussi des investisseurs institutionnels. Nous collectons et plaçons l'épargne des Européens et sommes, à ce titre, un acteur majeur de la transition écologique. Pourtant, les **entreprises cotées de nos portefeuilles ne sont soumises à aucun devoir de réponse lorsque leurs actionnaires les interpellent à propos de leurs stratégies environnementales et sociétales.** À l'échelle européenne, un foisonnement de réglementations nationales et de jurisprudences datées entrave dans le même temps l'émergence d'une nécessaire **démocratie actionariale.**

Les règles liées aux pourcentages de détention pour déposer des résolutions n'ont par ailleurs pas été revues alors même que les rapprochements d'entreprises créent des géants et que les montants à mobiliser pour exprimer sa voix deviennent difficilement accessibles pour les investisseurs européens. Alors que tant d'Européens aspirent à mettre leurs économies au service de la transition écologique, **cette situation ne peut plus durer.** Les prises de parole se multiplient pour la relance du marché des capitaux; cette dimension de démocratie actionariale, à l'heure où les capitaux privés devront être massivement investis dans la double transition, nous semble donc une évidence.

Pour responsabiliser les acteurs économiques, **nous réclamons un cadre harmonisé au niveau européen permettant de contraindre les très grandes entreprises cotées à répondre aux questions que leur posent les investisseurs** sur l'usage qu'elles font de l'épargne qui leur est confiée. Engager un dialogue avec les entreprises cotées et déposer des projets de résolution présuppose de détenir une proportion significative de capital. Le futur cadre européen devra notamment poser la question du seuil minimal permettant de déposer des résolutions et devra prendre en compte la taille des acteurs. Il favorisera ainsi le dépôt de résolutions externes par des investisseurs engagés sur des sujets aussi variés que le climat, la gouvernance ou la rémunération des dirigeants et permettra ainsi l'émergence d'une démocratie actionariale revitalisée.

Parce que nous sommes à la fois investisseurs institutionnels et acteurs de la transition écologique, nous savons à quel point **les besoins liés à la transition écologique et à la réindustrialisation verte de l'UE nécessiteront des flux d'investissement colossaux.**

Une partie significative de ces investissements devra être portée par les acteurs non cotés (*private equity* et dette privée), **dans l'ensemble des territoires.** Or, alors que le marché européen de l'assurance-vie représente près de 668 milliards d'euros, l'orientation de l'épargne des citoyens européens vers ces types d'actifs nécessaires aux transitions est limitée par la gestion unilatérale du risque de liquidité des unités de compte par les assureurs. **Un meilleur partage des risques entre l'UE et les investisseurs institutionnels permettrait de favoriser la liquidité des unités de compte investies en *private equity*** et donc d'instaurer la confiance nécessaire pour inciter les épargnants européens à investir dans de tels supports. Il permettrait de plus **un accroissement de l'activité économique et des créations d'emploi dans tous les territoires**, ainsi qu'une démultiplication des investissements nécessaires à la transition et à la réindustrialisation en faisant bénéficier l'UE d'un effet de levier fort pour un coût minimum.

→ Voilà pourquoi, en vue d'accélérer le financement des transitions dans les territoires, nous demandons **la mise en place d'un mécanisme européen public de garantie partielle, conditionnelle et rémunérée pour les unités de compte investies en *private equity* dans les contrats d'assurance-vie.**



4

## UNE EUROPE QUI PROTÈGE LES PERSONNES FACE AUX ALÉAS DE LA VIE

L'assurance est un acteur majeur de la protection. En mutualisant les risques plutôt que d'abandonner les individus à leur sort, elle joue un rôle indispensable d'**amortisseur économique et social**, et la solidarité qu'elle permet est au **cœur** de notre contrat social. Pourtant, la question de l'assurabilité de certains risques et de l'accès des plus fragiles à l'assurance se pose désormais. Les risques systémiques qui pèsent sur les citoyens se multiplient rapidement, à commencer dans le domaine climatique. En 2050, le coût des catastrophes naturelles pourrait ainsi augmenter de 50 % par rapport à son niveau actuel. La prévention sera dès lors un enjeu majeur des années à venir ; elle nécessitera le développement d'une solide culture européenne du risque.

Dans ce but, nous demandons la création d'un institut européen de recherche sur les risques climatiques dont les missions devront consister à cartographier les principaux aléas auxquels sont exposés les territoires de l'UE et à mettre en commun les meilleures pratiques en matière de prévention des risques naturels.

Nous demandons également que seuls les projets satisfaisant des critères de résilience climatique puissent recevoir des financements européens. Tout projet public ou privé qui souhaiterait bénéficier de programmes comme le FEDER, le Fonds de cohésion, Horizon ou encore LIFE devrait ainsi remplir une série de critères relatifs à l'adaptation au changement climatique.



Nous, assureurs mutualistes, sommes convaincus que l'Union européenne doit mettre en place le cadre permettant à tous, et notamment aux plus vulnérables, de bénéficier d'une protection adéquate. Pourtant, force est de constater que plusieurs mesures adoptées sous cette mandature, sur la base de constats erronés sur la défense des consommateurs, ont mis en risque les plus vulnérables.

**C'est notamment le cas de la réglementation FIDA (Financial Data Access).** Aveugle aux différences entre banque et assurance, FIDA accélère la transformation des données des citoyens en actifs marchands, une aubaine pour les acteurs lucratifs qui pourront ainsi plus facilement capter les bons risques. Nous, acteurs mutualistes, offrons à nos assurés un degré de protection bien supérieur à celui qu'exige le RGPD en matière de protection de leurs données. En voulant simplifier la vie du consommateur, FIDA l'expose in fine à de graves conséquences en provoquant une démutualisation qui renchérit le coût de l'assurance et en exclut les profils considérés comme à risque.

À titre d'exemple : alors que l'Europe fait face à une spectaculaire augmentation des sinistres climatiques, certains acteurs pourraient concentrer leurs activités assurantielles sur les zones peu exposées aux catastrophes naturelles voire se retirer des zones les plus touchées, comme cela est déjà le cas sur certains territoires des États-Unis. Or, ces pratiques compromettant la solidarité, fondement du modèle de l'assurance, seront d'autant plus facilitées si les institutions européennes ne mettent pas en place de solides garanties susceptibles de protéger l'ensemble des citoyens européens du dérèglement climatique.

C'est pourquoi nous demandons aux institutions européennes de parvenir à un accord sur FIDA sur la base de principes garantissant un traitement éthique et non lucratif des informations personnelles liées à l'assurance.

Autre faille majeure dans la protection des Européens, la réglementation actuelle n'encadre pas la vente de produits d'assurance par différents réseaux non assureurs, dont les banques. Cet angle mort expose les individus au risque d'une relation déséquilibrée avec leur banque ainsi qu'à des pratiques commerciales trompeuses. Cela limite la liberté de choix du consommateur et peut le conduire à souscrire une assurance inadaptée à ses besoins, nuisant à sa protection. Le métier d'assureur ne se résume pas à la fourniture de produits d'assurance indistincts ; il est synonyme d'une certaine vision du conseil et de l'accompagnement des parcours de vie. Cette valeur ajoutée est indispensable à la protection des Européens.

C'est pourquoi, dans le cadre de la Value for Money, en écho au rapport de l'EIOPA d'octobre 2022 sur la vente de produits d'assurance emprunteurs, nous demandons l'ouverture d'une enquête sur les pratiques commerciales susceptibles d'exposer les consommateurs à des produits et services inadaptés ou présentant un mauvais rapport qualité-prix. Cette enquête devrait porter sur l'ensemble des acteurs commercialisant des produits d'assurance.

En réponse aux critiques qui visent notre métier, nous, acteurs mutualistes de l'assurance et acteurs de la protection, sommes volontaires pour travailler aux côtés des décideurs politiques afin de redonner à l'assurance la place qu'elle mérite au centre du contrat social européen.

5

## UNE EUROPE QUI S'ENGAGE EN FAVEUR DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Protéger les personnes invite aussi l'ensemble des parties prenantes à davantage investir la relation entre **environnement et santé**, et ce d'autant plus que le changement climatique et l'accès aux soins médicaux figurent tous deux en première place des sujets jugés les plus préoccupants pour la société dans plusieurs États-membres (Italie, Allemagne, Pologne, Suède...), selon l'Observatoire de la protection IFOP/Aéma Groupe de janvier 2024. **Or le champ de la santé environnementale, dans toutes ses dimensions, est encore largement absent des réflexions politiques.** Pourtant, l'OMS estime que 15 % des décès en Europe (soit 1,4 million de décès par an) sont dus à des facteurs environnementaux qui pourraient être supprimés ou évités.

C'est pourquoi, nous invitons la Commission européenne à formuler des propositions ambitieuses visant à protéger la biodiversité, l'environnement et la santé humaine. Le chantier est immense : il s'étend des facteurs environnementaux, tels que la pollution de l'air ou les pesticides, au cadre de vie, dont la qualité du logement, en passant par les habitudes de consommation. Il correspond aussi à une attente de nos concitoyens : interrogés en 2024 sur les domaines dans lesquels l'UE devrait prendre des mesures concrètes pour préparer l'avenir, 38 % des Européens citaient l'amélioration des soins de santé <sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Eurobaromètre avril 2024.



→ Nous demandons à la Commission européenne de **proposer un plan d'action sur la santé environnementale**, à l'image de ce qui a été initié en matière de santé mentale, pour aborder ce thème dans toutes ses dimensions et formaliser des actions à décliner aux échelons pertinents, pour répondre à ces enjeux et aux attentes citoyennes.

→ **Nous appelons la Commission à proposer une réforme ambitieuse du règlement REACH** (« Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals ») sur la restriction de l'usage ou l'interdiction des produits chimiques dangereux, plusieurs fois repoussée.

→ **Nous demandons une initiative forte imposant une meilleure traçabilité des plastiques recyclés.** Aujourd'hui, cette traçabilité n'existe que dans le secteur alimentaire. Cette lacune expose les Européens à des substances chimiques comme les retardateurs de flammes bromés (RFB), pourtant reconnus cancérigènes, ou les perturbateurs endocriniens (PE), présents dans les jouets ou objets de puériculture composés de plastiques recyclés.

→ Nous demandons que les firmes phytosanitaires soient contraintes, avant mise sur le marché, de **présenter aux autorités sanitaires l'ensemble des substances chimiques entrant dans la composition de leurs produits et non plus seulement les matières actives.** Cet angle mort expose les Européens aux dangers de « l'effet cocktail » entre substances, qui démultiplie leurs effets cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques ou de perturbateurs endocriniens. Ces derniers, en particulier, sont une bombe à retardement sanitaire, responsable de l'augmentation des malformations génitales et des atteintes métaboliques chez le fœtus et le jeune enfant. À la clé : des problèmes de fertilité extrêmement coûteux (financièrement et socialement) pour les citoyens européens et les systèmes de santé et de protection sociale.



## UNE EUROPE QUI VALORISE LA DIVERSITÉ DES FORMES D'ENTREPRENEURIAT

Avec le plan d'action sur l'ESS de décembre 2021, le secteur de l'économie sociale et solidaire a obtenu une reconnaissance institutionnelle forte. Pourtant, nous constatons que **le marché intérieur européen reste loin d'être achevé pour l'ESS**. Des différences législatives, procédurales et réglementaires freinent notre développement. Par exemple, **les accords de coopération**, qui jouent un rôle central pour les entreprises de l'ESS, sont jugés **incompatibles avec le marché intérieur** (article 101 du TFUE). Or, ils constituent le premier vecteur de croissance et de développement des entreprises de l'ESS qui ne peuvent lever des fonds sur les marchés pour se développer.

Force est de constater que l'ESS, qui représente pourtant plus de 18 % du PIB européen, n'est pas considérée dans les réflexions politiques sur le cadre économique européen. Cette situation est d'autant plus dommageable que l'économie sociale est un puissant vecteur de proximité et de développement durable des territoires, en phase avec les attentes citoyennes.

La Commission européenne l'a documenté pour les associations et a proposé en 2023 une Directive pour éliminer les obstacles aux activités transfrontières des associations. Des discussions sont également en cours dans l'objectif de pouvoir créer des groupes prudentiels mutualistes européens permettant aux mutuelles d'accéder au marché intérieur européen.

C'est pourquoi nous appelons les décideurs européens et nationaux à faire des entreprises de l'économie sociale, présentes sur tout le continent sous des formes et statuts différents, non plus seulement des acteurs de la transition environnementale et sociale mais des piliers de l'économie européenne. À la clé : un contrat social renouvelé dans lequel la recherche du profit n'est plus le premier moteur d'action.

→ Nous demandons à la Commission européenne **d'évaluer l'état d'inachèvement du marché intérieur pour les différentes entreprises de l'ESS** et prendre les mesures adaptées pour lever les obstacles.

→ Nous demandons la **poursuite des actions proposées dans le plan d'action sur l'ESS** et, sur la base d'un rapport qui sera élaboré au plus tôt, la proposition de nouvelles initiatives, notamment pour répondre à la situation de concurrence faussée avec les entreprises classiques qui peuvent lever des fonds sur les marchés des capitaux.

En investissant à long terme dans l'économie, nous, acteurs de l'assurance mutualiste, sommes vecteurs de stabilité et de résilience et **participons activement au financement de la croissance et de la transition écologique**. Aéma Groupe gère ainsi plus de 182 milliards d'euros d'encours (soit 10 % de l'épargne des Français) et 200 milliards d'euros de placements en faveur des transitions environnementales. Cependant, les grandes réflexions sur l'investissement durable lancées jusqu'à présent par les institutions européennes et nationales **ignorent très largement les acteurs de l'ESS et leur contribution**.

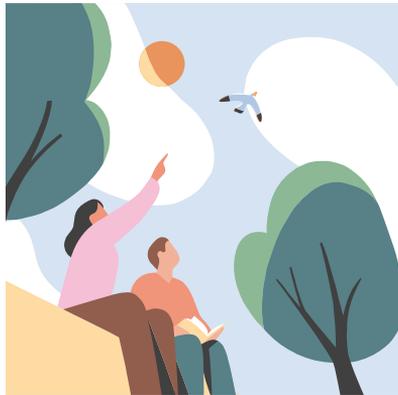
**Nous demandons dès lors que les acteurs de l'ESS, acteurs du financement de l'économie aux travers d'investissements responsables et durables, soient intégrés aux travaux sur l'Union des marchés des capitaux (ex : développement des fonds européens d'investissement à long terme...)**. Accorder une voix aux acteurs de l'ESS permettrait d'explorer de nouvelles dynamiques plus justes, loin de la financiarisation et de la vision focalisée sur la rentabilité économique de court terme des acteurs de la place financière.

Le moment est venu d'écrire un nouveau contrat social européen, capable de répondre au besoin de protection des citoyens européens et à leur désir de voir émerger une Europe sociale plus forte. Aéma Groupe est prêt à s'engager auprès des décideurs européens pour proposer des initiatives reflétant cette ambition.

LE MUTUALISME, UN MODÈLE PROTECTEUR ALIGNÉ SUR LES VALEURS DE L'UNION EUROPÉENNE

Au cœur du mutualisme se trouvent les valeurs d'éthique, de gouvernance et d'utilité sociale. Les assureurs mutualistes mettent ces valeurs en pratique par une gouvernance démocratique, garantie de décisions justes, capables d'offrir à tous une protection accessible et adaptée. Nous sommes inscrits dans une démarche économique mais notre premier moteur n'est pas la recherche de bénéfices pour rémunérer des actionnaires. Nos bénéfices réalisés sont consacrés à la mise en œuvre de notre objectif au service de nos bénéficiaires. Cette différence entrepreneuriale rencontre les aspirations des citoyens européens.





## À PROPOS D'AÉMA GROUPE

### Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction,

Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre Macif et AÉSIO mutuelle. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021, suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe est désormais dans le top 5 des acteurs de l'assurance en France et réalise un chiffre d'affaires de 15,6 milliards d'euros en 2023. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1800 délégués oeuvrent au quotidien pour accompagner et protéger plus de 11,7 millions d'assurés.

Multimarques, multiréseaux et multimétiers, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé- prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride et ouvert capable d'apporter des solutions plus justes, plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.



GRUPE  
MUTUALISTE  
DE PROTECTION



## AÉMA GROUPE

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (Sgam),  
entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social se situe  
17-21, place Étienne-Pernet - 75015 Paris,  
Immatriculée au RCS Paris sous le numéro 493 754 261.

[aemagroupe.fr](https://aemagroupe.fr)



aema\_groupe



aema-groupe

